

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 MAI 2010

L'an deux mille dix, le lundi dix mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 04 mai 2010 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

SECRETAIRE : Mme TRIBOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 29 mars 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR LA CONSTITUTION DU JURY 2011

Il est procédé au tirage au sort de 6 personnes à partir de la liste électorale en vue de la préparation de la liste des jurés d'Assises pour l'année 2011. Le tirage au sort a désigné : M Picard Frédéric, M Tomatis Eric, Mme Bona Sophie, M Frérot Gilles, M Hoang Van Vang, Mme Chassaing Christiane.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle les modifications des statuts du syndicat départemental d'électricité de l'Ain, envisagées suite aux observations de la chambre régionale des comptes : changement de nom, possibilité de nommer un délégué suppléant, intégration d'une nouvelle compétence « réseau de chaleur », et la refonte de la compétence « éclairage public ». Le conseil municipal approuve les modifications proposées.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANSFORMATION DE DEUX COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire et M LEFEVER expliquent que les 2 courts de tennis de l'espace sportif vont être rénovés et transformés avec un revêtement synthétique. Suite à appel d'offres, c'est l'entreprise Daniel ROUX qui est retenue pour un montant HT de 36 160 € et un coût d'entretien annuel de 920 € HT. Ces travaux pouvant être subventionnés au titre des installations sportives par le conseil général, le conseil municipal sollicite la subvention correspondante au taux de 20 %. De son côté le tennis club a demandé une subvention au comité départemental du tennis.

M le Maire précise que les 2 courts de l'espace Favrot feront également l'objet de travaux : décolmatage, démoussage, traitement des fissures, résine de consolidation, coloration de surface et traçage des lignes de jeux, par l'entreprise « Les Tennis Daniel Roux » pour un montant HT de 4 311 €.

PROPRIETE DELORME : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION

M le Maire et M PETIT rappellent les projets de la municipalité sur les terrains cadastrés AN 52, AN 54, AN 55 et AN 56 appartenant aux familles Delorme, décrits dans la note explicative annexée à la convocation du conseil municipal. Ces projets s'inscrivent dans un projet d'aménagement du centre du village, à proximité de la mairie et comprennent la réalisation d'une résidence-services pour personnes âgées, d'une maison médicale probablement pluridisciplinaire, ayant comme objectif principal l'attrait de nouveaux médecins généralistes, l'implantation de nouveaux commerces et la construction de logements.

M le Maire rappelle que ces terrains font l'objet d'un emplacement réservé au POS de 1994, que les municipalités précédentes avaient déjà amorcé la discussion avec les divers propriétaires sans aboutir à un quelconque accord, et qu'en mai 2008 M Jean-Louis Delorme avait mis la commune en demeure d'acquiescer sa parcelle AN 52, avant de retirer cette mise en demeure peu avant l'audience fixée par le juge de l'expropriation pour en fixer le prix et en transférer la propriété à la Commune (aucun accord n'étant intervenu sur le prix).

Il précise également qu'il a demandé aux conjoints Delorme de recevoir un aménageur privé dont les projets répondaient aux besoins de la commune pour tenter de trouver une solution amiable, avec une offre de prix supérieure à celle faite par la commune, sans résultat.

Devant ces problèmes récurrents, M le Maire propose au conseil municipal de recourir à l'expropriation des parcelles ci-dessus référencées afin de réaliser le projet exposé et de l'autoriser à engager toute démarche lui permettant d'aboutir à l'expropriation de ces terrains.

Après un vote à bulletin secret, demandé par la majorité de ses membres, le conseil municipal a décidé à l'unanimité (par 23 voix), de recourir à l'expropriation des parcelles référencées au cadastre n° AN 52 appartenant à M Jean-Louis Delorme, n° AN 56 appartenant à M Roger Delorme et n° AN 54 et AN 55 appartenant à M Michel Delorme et Melle Marie-Christine Delorme, et d'autoriser M le Maire à engager toute démarche pour aboutir à l'expropriation de ces terrains.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire informe que M Garin président du Basket Club de la Dombes cherche des hébergements pour une centaine de joueurs venant participer au tournoi le week-end du 3 au 5 juin 2010 (voir sur le site du Club les modalités)

M le Maire signale que M GUILLOU a demandé sa mutation pour la commune de Charbonnières.

Il informe avoir accepté les devis des Ets Bodet pour la remise en état des horloges de l'église et de la mairie, ainsi qu'un devis de l'entreprise Michel pour l'installation d'alarmes aux écoles.

Les membres des commissions animation, associations et sports sont invités au verre de l'amitié qui clôturera la première année universitaire à l'occasion de la dernière conférence de l'UTA sur Strasbourg le 25 mai prochain (vers 16 h 30)

M Lefever signale qu'il va procéder à une consultation pour le renouvellement des photocopieurs des écoles.

Mme Dumas signale que le panneau de « stationnement interdit » dans la contre-allée des Marronniers n'est pas respecté. Elle s'explique à nouveau sur son intervention du 8 mars concernant l'accessibilité aux personnes porteuses de handicaps, aux divers espaces publics de la commune et notamment à la salle polyvalente, au collège, au supermarché, précisant que l'allée des marronniers très fréquentée nécessite une attention particulière.

M Livenais répond que rien n'est figé dans la programmation des travaux et qu'il est possible de changer l'ordre de priorité des travaux envisagés.

Mme Lacroix informe qu'un concert aura lieu le 11 juin à l'église, destiné à recueillir des fonds pour le financement de la restauration extérieure de celle-ci.

Elle précise également que les diplômés qui devaient être remis aux Anciens Combattants lors de la cérémonie du 8 mai, le seront, à leur demande, le 18 juin prochain.

Mme Tribolet informe que le conseil municipal des jeunes se réunira le 22 mai à 10 H 30 et précise qu'elle est preneuse de documentation sur tous sujets.

M Livenais précise que les travaux de la rue du Mont Blanc seront terminés en fin de semaine prochaine, et que le conseil général refera l'enrobé de la route 1083 entre le rond-point de la gendarmerie et celui de la croix blanche au mois d'août.

M Juliat annonce que l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour la construction du centre technique municipal aura lieu mardi 18 mai et que les travaux de restauration de l'église vont démarrer. Il réitère la demande de remplacement du tracteur.

M Petit rappelle l'opération « vente de composteurs » en coordination avec la communauté de communes le 5 juin prochain, des affiches donneront les explications nécessaires.

A la demande de M Petit, M Borrelly précise que la fermeture de la base de St Paul de Varax s'est faite démocratiquement par les 37 élus communautaires après mûre réflexion.

M Borrelly précise que notre demande de subvention pour l'achat de défibrillateurs recevra une réponse prochainement.

Il souhaite que lors des cérémonies commémoratives, les élus se regroupent, et que si besoin, ils fassent respecter l'hymne national.

Monsieur le Maire rappelle que même si les finances de la commune sont saines à ce jour, il ne peut satisfaire toutes les demandes, ne sachant ce que réserve l'année 2011.

Séance levée à 21 H 55.

La secrétaire de séance,

Le maire,